



Transfert partiel de personnel

Par **pat06**, le **06/11/2013** à **13:29**

Une partie du personnel de notre entreprise doit être transféré dans une autre entreprise.

Question:

Quelles règles doivent être appliquées pour désigner quels salariés sont transférés ?
(ancienneté, qualification etc etc)

Actuellement le choix reste opaque et ressemble plus à une épuration qu'à un réel choix économique, pour exemple, je suis le plus ancien sur l'agence où je travaille et je fais parti des "transférés".

Merci pour votre réponse.

Convention du personnel au sol du transport aérien

Par **P.M.**, le **06/11/2013** à **15:24**

Bonjour,

Il faudrait justement savoir quelle est la raison donnée au transfert et si c'est une entité économique autonome sinon, a priori, l'employeur ne peut pas vous y contraindre...

Il faudrait savoir aussi s'il y a des Représentants du Personnel dans l'entreprise...

Par **pat06**, le **06/11/2013** à **15:33**

la raison est la perte d'un contrat, repris par un concurrent et donc transfert d'une partie de l'activité et d'une partie du personnel.

Je ne mets pas en cause le besoin de transférer du personnel, mais la manière opaque dont est faite la liste,

d'où ma question, existe-t-il des règles en la matière ? et comment puis-je contester, en me basant sur quelles règles ou textes ?

Par **P.M.**, le **06/11/2013** à **15:43**

Vous n'avez pas répondu pour savoir s'il y a des Représentants du Personnel dans l'entreprise mais normalement cela ne devrait pas se faire d'une manière opaque...